

Médecine esthétique : un enjeu de santé publique nécessitant un encadrement renforcé¹

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

5 juin 2026

La médecine esthétique regroupe des actes médicaux non thérapeutiques destinés à modifier ou améliorer l'apparence physique. Elle concerne principalement le visage et le corps et repose sur des techniques plus ou moins invasives telles que les injections, l'utilisation de lasers ou certains actes de remodelage tissulaire. Elle se distingue de la chirurgie esthétique, ainsi que des soins de beauté non médicaux pratiqués par des professionnels de l'esthétique.

Bien que poursuivant un objectif exclusivement esthétique, ces actes exposent à des risques parfois graves, trop souvent méconnus ou minimisés par le public : infections, nécroses cutanées, accidents vasculaires, atteintes oculaires, ou séquelles fonctionnelles et esthétiques durables (1).

Portée par l'influence des réseaux sociaux, des standards de beauté irréalistes et une banalisation croissante des procédures, la médecine esthétique connaît une expansion rapide, particulièrement chez les jeunes adultes et les personnes vulnérables sur le plan psychologique (2). Cette dynamique s'inscrit dans un cadre encore insuffisamment structuré, marqué par l'hétérogénéité des formations, l'inégale qualité des pratiques, des contrôles insuffisants et la diffusion d'informations incomplètes, biaisées ou trompeuses (2,3).

Parallèlement, le développement de pratiques illégales réalisées par des personnes non habilitées constitue une menace sanitaire majeure. Des actes invasifs sont ainsi proposés hors de tout cadre réglementaire, sans formation reconnue, sans traçabilité des produits utilisés, exposant les patients à des complications sévères nécessitant parfois une prise en charge spécialisée en milieu hospitalier (3).

Considérant que la médecine esthétique ne peut être assimilée à une simple pratique de convenance dépourvue d'enjeux sanitaires, l'Académie nationale de médecine préconise un renforcement de son encadrement afin de garantir la sécurité des patients et la qualité des pratiques. Elle recommande :

¹ Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie.

- De définir clairement, sur le plan juridique, le périmètre de la médecine esthétique en fonction du degré d'invasivité des actes, de la nature des produits utilisés et de leurs risques.
- De réserver l'ensemble des actes invasifs aux seuls professionnels de santé dûment qualifiés ayant validé une formation spécifique en médecine esthétique et s'engageant dans une actualisation régulière de leurs connaissances.
- De renforcer les dispositifs d'inspection et de sanction à l'égard des pratiques illégales, des lieux non conformes et de la publicité mensongère, en assurant une meilleure coordination entre autorités sanitaires, ordres professionnels et instances judiciaires.
- D'imposer, avant tout geste de médecine esthétique, une consultation médicale préalable obligatoire visant à évaluer la pertinence de la demande, à informer loyalement le patient sur les bénéfices attendus, les alternatives, les risques et les limites des actes proposés, et à dépister d'éventuelles vulnérabilités psychologiques ou troubles de l'image corporelle.
- D'encadrer de manière stricte la communication et la promotion relatives à la médecine esthétique, notamment sur les réseaux sociaux, en interdisant les messages trompeurs, la banalisation des actes invasifs, les incitations financières agressives et les représentations irréalistes des résultats.

L'Académie nationale de médecine réaffirme que la protection des patients, la qualité des pratiques et le respect des principes éthiques doivent primer sur toute logique commerciale dans le domaine de la médecine esthétique, et appelle les pouvoirs publics à engager sans délai les évolutions réglementaires nécessaires

Références

1. Gold M.H., Goldman M.P., Complications in cosmetic dermatology and aesthetic procedures: prevention and management, *J Cosmet Dermatol*, 2022;21(5):1821-9.
2. Walker C.E., Krumhuber E.G., Dayan S., *et al.*, Effects of social media use on desire for cosmetic surgery among young women, *Curr Psychol.*, 2021;40(7):3355-64.
3. Moreno M.A., Chiu M., Rogers V., Safety, regulation and ethical challenges in aesthetic medicine. *Aesthetic Surg J.* 2023;43(4):NP256-64.